

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Nombre de
conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Procurations : 3
Votants : 22
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 2
(VIEREN,
DUMOULIN)

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boujan sur Libron, régulièrement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire en session ordinaire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 novembre 2024.

Etaient présents : Gérard ABELLA, Jean-Emmanuel LONG, Bernadette FARO-TAURINES, René ARGELIES, Edith JOFFRE, Jean-François JACQUET, Sylvie ALBERT, Sylviane LORIZ GOMEZ, Geneviève PLARD, Pierrette CASSAN, Christiane ENJALBY, Philippe ENJERLIC, Arnaud JAMME SERRES, Frédéric BONHUIL SABOT, Sandrine GIL, Olivier LACROIX, Stéphane DUIVON, Mélanie LEGRAND, Dominique VIEREN,
Absents représentés : Sylvie FERREIRA (Gérard ABELLA), Alexandre MORLA (Philippe ENJERLIC), Alexandre DUMOULIN (Dominique VIEREN)

Absent : Julia SIMAEYS

Secrétaire de séance : Arnaud JAMME SERRES

DELIBERATION N°62

OBJET : PROJET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL LIEU-DIT ROUYRE DE GUERRE – PROMESSE DE BAIL EMPHYTHEOTIQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 11 avril 2024 par laquelle ce dernier autorisait l'acquisition des parcelles cadastrées section AO n°108 et n°109 lieu-dit Rouyre de Guerre d'une contenance totale de 15 469 m². Il ajoute que ces parcelles sont idéalement situées et configurées pour accueillir un projet d'installation de centrale photovoltaïque au sol.

Au-delà de l'aspect environnemental, ce projet permettrait à la commune :

- D'affirmer son engagement dans le développement durable,
- De se positionner en tant qu'acteur pour les énergies renouvelables,
- De valoriser des parcelles de terrain actuellement en friches en termes de production d'énergie,
- De réduire les dépenses liées aux factures d'électricité,
- De bénéficier de retombées financières et fiscales issues du projet.

A cet effet, il donne lecture de la promesse de bail emphytéotique proposée par la société Sianse spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques.

La promesse de bail emphytéotique précise, entre autres, l'objet, la durée, la mise à disposition des biens pour la réalisation de l'étude de faisabilité, les conditions suspensives, les modalités de levée d'option, la régularisation et les caractéristiques principales du bail emphytéotique, les obligations et dispositions diverses.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

EMET un avis favorable de principe sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées section AO n°108 et n°109 lieudit Rouyre de Guerre d'une contenance totale de 15 469 m²,

APPROUVE la promesse de bail emphytéotique telle que proposée par la société Sianse,

AUTORISE la société Sianse à effectuer les études nécessaires à la réalisation de ce projet,

AUTORISE M. le Maire à signer la présente promesse de bail emphytéotique ainsi que tous documents nécessaires au bon développement de ce projet.

Fait et délibéré à Boujan sur Libron, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Gérard ABELLA



Le Maire,
CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
INFORMÉ qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du JO du 03/12/83) modifiant le décret 65-25 du 11/01/65 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 21/11/24

Affiché et publié le : 21/11/24



Le Maire
Gérard ABELLA